



Procès-verbal du Conseil municipal

Séance du 26 juin 2023

Présents : Michel AUDRAN, Magali ANDRÉ, Claude BOULIOU, Jacques CARTIAUX, Valérie INNOCENTI, Florence LARROQUE, Marc PONS, Philippe PERRODO, Aline PIRVAN, Mireille QUADRIO.

Excusés / pouvoirs : Charles SPETH qui a donné pouvoir à Mireille QUADRIO, Sylvain BLANC qui a donné pouvoir à Marc PONS, Antonio PEREZ qui a donné pouvoir à Valérie INNOCENTI.

A 18h15, monsieur le maire, Michel AUDRAN, préside et ouvre la séance. Il constate que le quorum est atteint. Il remercie les participants de leur présence et fait lecture des mandats donnés par les membres excusés, en présence de 4 habitants.

Monsieur Jacques CARTIAUX est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 12 avril 2023, qui a été adressé aux conseillers avant la séance. Aucune observation, ni question étant relevée, les conseillers approuvent ce procès-verbal, signé par le président et le secrétaire désigné. Celui-ci sera publié sur le site Internet de la Commune et affiché en mairie.

Le maire aborde ensuite l'ordre du jour.

Délibérations

1. TERRAIN : HALLE ET TIERS-LIEU - Acquisition portion de terrain issu de la parcelle A1249 et demande de subvention

Monsieur le maire informe le Conseil municipal qu'au vu du programme de la halle multi-activités et du tiers-lieu écocitoyen finalisé en vue du recrutement d'un maître d'œuvre, il s'avère nécessaire d'acquérir une bande de terrain supplémentaire.

Ce terrain de 09 a 07 ca est issu de la parcelle A1249 (d'une superficie totale de 97 a 54 ca) situé à La Broue 04510 Aiglun tel que décrit par le plan de division figurant en annexe.

En accord avec son propriétaire, M. Bernard BRUNO, le tarif d'acquisition resterait similaire à celui de l'acquisition de la parcelle A1748, soit 40 € le m², portant à 36 280 € le coût total de cette acquisition auquel seraient assortis les frais de géomètre et de notaire à la charge de la Commune.

Monsieur le maire ajoute que le Conseil régional SUD PACA ayant modifié ses critères d'éligibilité des subventions « Nos communes d'abord », la Commune ne peut solliciter de subvention au titre de cette acquisition.

Voté à l'unanimité des membres présents et représentés.

des actions envers la jeunesse durant le mandat, et notamment en préfiguration du futur espace jeunes qui s'installera au cœur du tiers-lieu écocitoyen.

A cette fin, elle présente au Conseil municipal la proposition d'animations destinées aux jeunes établie par l'Institut de Formation, d'Animation et de Conseil (IFAC), actuel prestataire périscolaire et extra-scolaire sur la Commune, dont l'équipe est en lien avec les jeunes de 12 à 16 ans.

Un budget prévisionnel a été établi à hauteur de 6 310 € pour la période de juillet à décembre 2023 comprenant différentes sorties et veillées, ainsi qu'un mini séjour durant les vacances scolaires et les week-ends avec un encadrement de deux à trois personnes. Le reste à charge pour la Commune serait de 4 320 €, après déduction des participations des familles et de la CAF.

Les communes voisines, comptant des jeunes qui seraient susceptibles de participer à ces animations, seraient directement sollicitées par l'IFAC pour régler leur participation financière

Voté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Concernant les délibérations relatives au plan de formation du personnel communal et au taux de promotion des avancements de grade, ces points sont remis à une prochaine séance dans l'attente de l'avis préalable obligatoire du Comité social territorial.

6. PERSONNEL COMMUNAL - Modification du tableau des emplois communaux

Monsieur Jacques CARTIAUX, adjoint délégué aux ressources humaines, à la santé et aux affaires sociales, propose au Conseil municipal de modifier le tableau des emplois communaux comme suit :

- création d'un nouvel emploi permanent ouvert au grade des attachés territoriaux (catégorie A) à temps complet pour exercer les fonctions de direction des services / secrétariat général de la Commune.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article L.332-8-2° du code général de la fonction publique. En effet, cet agent contractuel serait recruté à durée déterminée pour une durée de 3 ans compte tenu des fonctions très spécialisées et du niveau d'expertise requis pour cet emploi stratégique, et sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Le contrat de l'agent sera renouvelable par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée.

Le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

- emploi permanent de responsable des services techniques (cadres d'emploi des techniciens et des agents de maîtrise territoriaux) et emploi d'adjoint(e) à la direction générale (cadres d'emploi des rédacteurs et des adjoints administratifs territoriaux) :

- ces emplois pourront également être pourvus par un agent contractuel sur la base de l'article L. 332-8-2° du code général de la fonction publique, selon les mêmes modalités que celles décrites ci-dessus, en raison des fonctions très spécialisées et du niveau d'expertise requis pour ces emplois.

Monsieur Antonio PEREZ, conseiller municipal, rejoint la séance.

Mise à disposition de locaux de la maison de santé provisoire aux Romarins avec la Société Interprofessionnelle de Soins Ambulatoires PEPS d'Aiglun et la Société Civile de Moyens MED'Aiglun

Conformément à la délibération D02 du 27 février 2023 des conventions de mise à disposition à titre gracieux ont été signées avec la SISA « PEPS d'Aiglun » et la SCM « Med'Aiglun » pour les locaux du cabinet médical situé au n°4 de la place de la Mairie de la manière suivante, les locaux étant répartis entre ces deux entités.

Poursuite de l'aménagement des cabinets médicaux provisoires des professionnels de santé

Monsieur Philippe PERRODO, adjoint délégué aux bâtiments, aux réseaux, à la voirie et à l'environnement, indique que les dépenses suivantes ont été engagées afin de poursuivre l'aménagement des cabinets médicaux des professionnels de santé au n°4 de la place de la mairie :

Travaux/ acquisitions	Entreprise retenue	Montant en € ht
Pose d'un film miroir sans tain	Alpes Provence Menuiseries ZAE Espace Bléone 04510 Aiglun	2 062,80 €
Système asservissement porte	Alpes Provence Menuiseries ZAE Espace Bléone 04510 Aiglun	2 390,40 €
Mobilier médical	Allibert Médical 14 rue des Forges 86200 Loudun	9 074,10 €
Mobilier d'accueil	Manutan Avenue du XXI ^e siècle 95500 Gonesse	4 816,79 €

o **ENFANCE / GROUPE SCOLAIRE**

Travaux de réfection de l'aire de jeux Odile Mouzard

Monsieur Philippe PERRODO, adjoint délégué aux bâtiments, aux réseaux, à la voirie et à l'environnement, indique que les travaux de réfection de l'aire de jeux Odile Mouzard ont été confiés à Quali-Cité Méditerranée, 170 rue Pierre Gilles de Gênes 83210 La Farlède, pour un montant de 27 942,30 € ht.

Ces travaux interviennent après la réfection du mur de soutènement réalisé par Eiffage et la modification de la clôture (Haute Provence Environnement). Le montant total des travaux s'élève à 56 846 €. L'aire de jeux a été réouverte le week-end précédant la réunion du Conseil, le bureau du contrôle technique ayant donné son feu vert.

M. Perrodo souligne la très belle réalisation de ces travaux. Une seconde tranche de travaux est envisagée pour implanter des jeux pour les 5-10 ans.

Le remplacement d'une porte lourde avec ventail d'un vestiaire du club de football a été confié à Alpes Provence Menuiseries, ZAE Espace Bléone 04510 Aiglun pour un montant de 3 793.50 € ht.

o **COMMUNICATION – Réalisation du film des vœux 2024**

Mme Magali ANDRE, adjointe déléguée à la Communication indique que le Web Media, M. Pascal Simoes, 80 avenue des Combattants d'Afrique du Nord 13700 Marignane, a été retenu pour concevoir et diffuser le film proposant une rétrospective 2023 pour les vœux 2024 de la municipalité pour un montant de 4 250 € ht.

Elle ajoute que la Commission Communication se réunira le 11 juillet prochain à 18h00, notamment au sujet du prochain Aiglun Infos qui sera édité à la fin du mois d'août.

o **MAIRIE - Avenant de renouvellement de la mise à disposition de la salle Rochette avec le BNI**

Monsieur le maire, Michel Audran indique qu'un avenant de renouvellement de la convention de mise à disposition de la salle Henri Rochette pour 2023 a été signé avec le BNI pour l'utilisation de celle-ci les mardis matin de chaque semaine en contrepartie d'une redevance de 20 € par demi-journée d'occupation

o **MARCHE / COMMERCE AMBULANTS – Convention avec Mme Corella Bernard (vente de soupes au marché) et Top Naan (spécialités indiennes le mercredi soir)**

Une convention d'occupation du domaine public a été signée avec Mme Corella Bernard, Le Grand Cabaret 04200 Châteauneuf-Val-St-Donat, pour un emplacement lors du marché hebdomadaire les mardis après-midi en contrepartie d'une redevance de 5 € par occupation.

Une autre convention d'occupation du domaine public a été signée également avec l'entreprise Top Naan, 1 rue des Abeilles 04000 Digne-les-Bains, pour la place Edmond Jugy les mercredis soirs de 18h à 22h contrepartie d'une redevance de 5 € par occupation.

o **SECURITE / BIEN ETRE ANIMAL – Renouvellement de la convention de fourrière avec les Amis dignois des Animaux**

La convention de fourrière sans ramassage d'animaux avec les Amis dignois des Animaux, chenil des Isnards route de Barles 04000 Digne-les-Bains, a été renouvelée pour une durée d'un an. Les indemnités tarifaires restent inchangées : 100 € par chien et 65 € par chat.

o **CIMETIERE – Construction d'un muret de soutènement, aménagement pour columbariums et vente de concessions**

Monsieur Philippe PERRODO, adjoint délégué aux bâtiments, aux réseaux, à la voirie et à l'environnement, relate les opérations suivantes :

- la Marbrerie Serez, 14 Zone artisanale 04660 Champtercier, a été chargée de réaliser un mobilier d'aménagement pour un columbarium au cimetière pour un montant de 4.970 € TTC.

- l'entreprise PNG, route de Valensole, Quartier Ste Anne 04500 Quinson, interviendra pour reprendre les murs et poser des couvertines au cimetière pour un montant de 5 950.00 € ht.

Les résidents du lotissement ne pourront prendre en charge ces travaux avant le projet d'intégration dans le domaine public communal.

Une décision devra être prise lors de la prochaine séance du Conseil. Monsieur le maire se dit a priori opposé à la prise en charge de ces dépenses par le budget communal en raison de leur montant et de la responsabilité du maire qui se trouverait engagée face au mauvais état de la montée du Château. Il suggère de tenir une prochaine réunion de travail interne à ce sujet.

Venue de Madame OVSYANNIKOVA du 03 au 05 juillet

Cette visite a finalement été reportée à la demande de l'intéressée.

Information sur les travaux de la RN 85

Suite au dernier COTECH auquel le maire a participé, il apparaît que les travaux complémentaires prévus sur le rond-point d'Aiglun sont toujours programmés d'ici la fin de l'année 2023. Ensuite les travaux débiteront sur le rond-point du Chaffaut et une piste cyclable sera créée du rond-point des Ammonites jusqu'à Mallemoisson.

Loi d'accélération des énergies renouvelables

Cette loi impose de nouvelles obligations aux communes, visant à accélérer le recours aux énergies renouvelables et le maire rappelle que les chantiers en cours ou prévus (maison de santé et halle polyvalente) ont intégré cette contrainte, avec le recours prévu au photovoltaïque et à la géothermie.

La Commune devra décider, à la suite d'une consultation publique, les éventuelles zones dans lesquelles les projets d'énergies renouvelables seraient favorisés, notamment par le biais de procédures assouplies pour leur installation.

Retour sur la journée du réseau local des femmes élues, à Marseille le 16 juin 2023

Mme Magali ANDRE et Mireille QUADRIO ont participé à cette journée à l'Hôtel de région qui a permis à de nombreuses femmes élues de la Région de se rencontrer et d'échanger autour de tables rondes et d'ateliers.

Suite aux journées nationales organisées à Paris en novembre 2022, Mmes Magali ANDRE et Claude BOULIOU ont été désignées représentantes du réseau local des femmes élues pour le département des Alpes-de-Haute-Provence et une journée sera organisée à Digne-Bains le 29 novembre prochain en présence de madame la maire de Digne et présidente de l'agglomération et madame la présidente du Conseil départemental.

Remerciements de Philippe PERRODO

Avant la fin de séance, M. Philippe PERRODO a souhaité remercier vivement le personnel de l'école qui assure la restauration scolaire et M. Maxime AUDIBERT, directeur technique qui rejoindra Villeneuve au 1^{er} août pour tout le travail effectué et l'avancement des projets.

Fin de séance : 20h30

Le secrétaire,
Jacques CARTIAUX

Le maire,
Michel AUDRAN



Michel Audran